

Allocution de M. Jacques Chirac, Président de la République, lors de la cérémonie de remise de la médaille de la famille française, Paris, le 29 mai 2001.

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs,

Je vous ai écouté avec beaucoup d'attention, comme toujours, Monsieur le Président, et c'est toujours avec le même intérêt que je vous entends exprimer les préoccupations, les convictions, les espoirs de toutes ces familles que vous représentez et qui font la force, la cohésion et l'avenir de notre pays. Je voulais tout simplement vous remercier pour votre propos qui, une fois de plus, éclaire le chemin.

La médaille de la famille française, qui est en cause entre nous, aujourd'hui, et qui nous rassemble, récompense des qualités toutes particulières, des qualités qui sont d'abord des vertus : le don de soi, l'ouverture aux autres, la générosité, la volonté de transmettre des valeurs et, peut être plus que tout, la capacité à donner de l'amour. Un joli mot que vous avez repris plusieurs fois dans votre propos, Monsieur le Président. C'est pourquoi je suis si heureux d'accueillir chaque année celles qui reçoivent ce juste hommage -vous avez eu raison de le souligner-, de la nation.

Je voudrais également remercier le président de l'Union nationale des associations familiales, cher Monsieur BRIN, grâce à qui s'organise cette cérémonie qui est à la fois simple et amicale. Vous venez d'exprimer, Monsieur le Président, une conception de la famille, que je partage entièrement, parce qu'elle est une conception, je crois, juste et moderne.

Comme vous, Monsieur le Président, et comme toutes celles et tous ceux qui sont ici aujourd'hui, j'en ai la conviction, je pense que dans tous les domaines, solidarité, éducation, citoyenneté, prévention des violences, la famille a vocation à jouer un rôle absolument central. Elle est tout à la fois la clé de voûte, le miroir de notre société et le creuset de son avenir.

La famille change, tout en restant elle-même. Régulièrement, on la croit démodée, on prévoit sa disparition, on annonce que le lien entre les générations va se distendre et peut-être se rompre. Et régulièrement, on se trompe.

Malgré les épreuves et les difficultés, la famille demeure un point d'ancrage. Qu'il vienne à faire défaut et c'est tout un monde qui s'effondre, laissant l'individu seul face à lui-même.

La famille a su absorber les changements, amortir les crises, accepter des remises en question. Il faut faire confiance à sa vitalité et à ses capacités d'adaptation. Mais il faut tenir compte aussi de sa vulnérabilité car, indéniablement, dans les conditions de la vie moderne, la famille est vulnérable.

Sa vitalité, la famille l'a démontrée pendant les années de crise en déployant sa puissance de solidarité.

Combien de femmes et d'hommes confrontés au chômage, à la maladie ou à une période de détresse ont trouvé auprès de leur famille la confiance et le soutien sans faille qui leur ont permis de traverser ces épreuves ?

Combien de parents âgés trouvent auprès de leurs enfants et petits-enfants l'assistance et la chaleur humaine dont ils ont tant besoin ?

Sa vitalité, la famille la démontre aussi par sa capacité d'adaptation aux réalités de notre temps, notamment, vous l'avez évoqué, Monsieur le Président, les séparations et les divorces. Dans ces situations, les parents sont de plus en plus attentifs à protéger leurs enfants. Et c'est dans ces

situations, les parents sont de plus en plus attentifs à protéger leurs enfants. Et c'est dans cet esprit qu'à travers la diversité, choisie ou subie, des situations familiales, chacun reconnaît aujourd'hui la nécessité de préserver l'exercice conjoint de l'autorité parentale.

Contrairement aux idées reçues, la stabilité familiale demeure forte puisque plus de 80 % des enfants vivent, aujourd'hui, avec leurs deux parents. Cette proportion est encore de 75 % chez les adolescents âgés de 15 à 18 ans.

Mais la famille est également vulnérable.

Elle est vulnérable parce que le chômage de longue durée, en touchant au cœur de la dignité humaine, a profondément retenti sur la capacité de certains adultes à assumer leur autorité et à faire face à leurs responsabilités de parents. Elle est vulnérable aussi parce qu'elle résiste moins bien qu'hier aux inévitables tensions de la vie de couple. Elle est vulnérable enfin parce que l'évolution des modes de vie, les conditions de travail, de logement et de transport, ne lui sont pas, il faut bien le reconnaître, favorables.

Ainsi, nombreuses sont les familles qui voudraient avoir davantage d'enfants mais qui finalement y renoncent parce qu'elles ne se sentent pas suffisamment portées, soutenues, et parce qu'un tel choix exigerait d'elles des sacrifices trop grands.

C'est une réalité désolante. D'abord sur le plan familial, car elle crée un manque affectif et humain. Mais également sur le plan national. Notre pays serait en effet d'autant plus fort, créatif, imaginatif, dynamique qu'il pourrait s'appuyer sur une jeunesse plus nombreuse. Le renouvellement des générations serait assuré et beaucoup des problèmes de l'avenir, tel que celui des retraites, deviendraient d'autant moins lourds que notre démographie se serait redressée. La politique familiale doit partir de ces réalités, souvent contradictoires. Elle doit être globale. Il s'agit tout à la fois de servir la liberté et l'épanouissement des femmes. Il s'agit d'aider les pères à trouver toute leur place et à jouer pleinement leur rôle. Il s'agit de mieux soutenir la famille dans toutes ses missions, et notamment sa mission éducative, afin de lui donner toutes ses chances dans la France de demain.

La liberté et l'épanouissement des femmes.

Plus que la montée du divorce ou des séparations, c'est en réalité la transformation du rôle des femmes, phénomène majeur de notre temps, qui me semble être le vrai moteur des évolutions de notre modèle familial.

Le fait essentiel, c'est bien sûr l'accès des femmes à la vie professionnelle. Ce changement majeur pour la vie des familles, nous devons en apprécier toute la portée et mieux le prendre en compte.

Alors que dans les années 1960 -c'était hier-, 60 % des femmes se consacraient à plein temps à leur famille, elles sont, aujourd'hui, 30 % à le faire. L'aspiration à conserver une activité professionnelle est si forte que, même avec trois enfants, près de la moitié des mères continuent à occuper un emploi.

C'est un mouvement profond. De plus en plus s'efface l'opposition traditionnelle entre le modèle de la femme au foyer et celui de la femme engagée dans une activité professionnelle. La grande majorité des femmes passe de l'un à l'autre. Elles connaissent, de la vie au travail et de la vie au foyer les joies et les contraintes, les avantages et les inconvénients. Elles comprennent et elles respectent l'une et l'autre situation.

Ce qu'elles veulent, c'est pouvoir choisir en toute liberté. C'est pouvoir construire leur propre parcours familial et professionnel en combinant ou en alternant le temps de la famille et le temps de l'activité professionnelle.

C'est pour mieux répondre à cette aspiration que j'ai demandé l'an dernier la création d'un contrat de libre choix permettant aux mères qui s'arrêtent de travailler de ne pas renoncer pour autant à leur avenir professionnel. Ce contrat aurait pour objet de faciliter leur retour à l'emploi après quelques années d'interruption. Il correspond, je le crois, à une réelle attente.

Cette liberté doit trouver son prolongement à l'intérieur de la famille car la progression du travail des femmes ne signifie pas qu'un juste partage des tâches se soit instauré au sein des couples. Que ce soit pour l'éducation des enfants ou les tâches ménagères, toutes les études montrent en effet que les femmes demeurent en première ligne. Ainsi, même dans les couples dont les deux

membres ont une activité professionnelle, la femme continue à assumer plus des deux tiers des tâches domestiques et des soins aux enfants.

C'est aussi largement sur elles que pèsent les sacrifices professionnels et parfois personnels, que ce soit pour prendre en charge un enfant ou un parent malades, renoncer à des ambitions de carrière, assurer l'équilibre du foyer par une présence régulière, ou encore pallier les insuffisances et les trop grandes rigidités de nos dispositifs de garde des jeunes enfants.

Cela doit nous conduire à revoir nos prestations familiales. L'objectif, je pense, est d'offrir enfin aux familles ayant des jeunes enfants une aide véritable qui leur permette, et qui permette en particulier aux femmes, de trouver l'équilibre qu'elles espèrent entre ces trois temps essentiels que sont le temps de la famille, le temps du travail mais aussi le temps pour soi, un temps si précieux.

Aujourd'hui, les prestations multiples destinées à la prise en charge du jeune enfant me semblent trop complexes et manquent d'une cohérence d'ensemble. Je trouve préférable une allocation unique d'accueil du jeune enfant. Elle serait accordée à tous les parents, que la mère ait un emploi ou non, et sans distinguer entre les modes de garde choisis.

Mais il faut aller plus loin. Parce que beaucoup se passe sur le lieu de travail, il faut encourager les entreprises à développer des politiques fortes et novatrices pour mieux concilier la vie familiale et la vie professionnelle de leurs salariés. Je souhaite que les entreprises qui concluront des accords dans ce sens soient aidées par les caisses d'allocations familiales et autorisées à déduire de leur impôt sur les sociétés une partie des sommes engagées en faveur des familles. Il s'agirait en quelque sorte de mettre en place un "crédit d'impôt famille-entreprise" ouvert aux entreprises en faveur de leurs salariés. C'est ainsi que l'on fera évoluer les pratiques professionnelles, et d'abord dans l'intérêt des femmes.

Dans la famille d'aujourd'hui et de demain, vous l'avez évoqué, Monsieur le Président, les pères bien entendu ont un rôle essentiel à jouer, un rôle que l'on mesure toujours davantage.

On parle parfois des "nouveaux pères", en évoquant l'aspiration de plus en plus forte des pères à assumer pleinement leurs responsabilités familiales, notamment auprès de leurs enfants.

Cette aspiration ne signifie pas que la mère et le père seraient, d'une certaine manière, interchangeables. Bien au contraire, les réflexions actuelles soulignent la complémentarité des deux parents et l'importance spécifique de la fonction du père dans l'éducation de l'enfant.

C'est la raison pour laquelle le choix du nom que portera l'enfant suscite actuellement de justes, intéressants et importants réflexions et débats.

La liberté de décider ensemble de donner à son enfant le nom du père, de la mère ou les deux noms accolés s'inscrit dans un mouvement légitime qui voit dans le couple un lieu de choix partagés entre égaux.

Il faut cependant être attentif aux avis exprimés par la commission sur la réforme du droit de la famille et par le Haut Conseil de la population et de la famille. La première a déconseillé cette évolution. Le second, qui s'est lui aussi prononcé contre le principe du libre choix du nom, a préconisé l'attribution systématique du nom des deux parents, afin de prévenir les conflits au sein des couples.

Après huit siècles de coutume et de droit fondés sur le principe selon lequel la mère donne la vie et le père donne le nom, toutes les conséquences pratiques et symboliques d'un tel changement doivent être justement appréciées. Le choix du nom est important. Le nom de famille exprime pour chacun une identité qui n'est pas seulement individuelle mais aussi familiale et qui renvoie l'enfant à ses origines.

Il faut prendre le temps de la réflexion et du débat. Ne gâchons pas une belle idée par trop de précipitation. Et au lieu d'examiner cette proposition d'une manière isolée, comme cela risque d'être le cas aujourd'hui, faisons-le dans le cadre d'une réflexion globale et cohérente sur le droit de la famille, un droit qui devient de plus en plus une vraie priorité.

Notre droit de la famille doit en effet évoluer. Dans trop de cas, sa mise en oeuvre aboutit à distendre des liens qu'il conviendrait au contraire de resserrer. Ainsi, la séparation ou le divorce des parents ne doivent plus conduire à fragiliser la relation entre parents et enfants, c'est-à-dire le

plus souvent entre le père et l'enfant. L'enfant a droit à ses deux parents. On ne divorce jamais de ses enfants, vous l'avez, à juste titre, souligné, Monsieur le Président.

Or, chacun sait qu'un cinquième des enfants dont les parents sont séparés ne voient leur père que moins d'une fois par mois, un quart d'entre eux ne le voyant jamais.

Cette réalité est trop douloureuse et trop lourde de conséquences pour que l'on n'essaie pas d'y remédier. Evidemment pas en s'immiscant dans ce qui relève de la vie privée, mais en facilitant l'exercice d'une responsabilité réellement conjointe des parents.

Une telle logique doit être à l'oeuvre dès la séparation des parents en leur permettant de soumettre à l'homologation du juge une convention réglant les conditions d'exercice de l'autorité parentale. Cela encouragerait les parents à poursuivre un dialogue indispensable sur l'éducation de leurs enfants. Il faut tout faire pour que ce dialogue se prolonge après la séparation, notamment en ce qui concerne les choix relatifs à la résidence de l'enfant, pour tenter de prévenir des situations d'éloignement rendant difficile le maintien d'une relation permanente avec chacun des deux parents.

D'une manière plus générale, je pense qu'il est devenu essentiel d'inscrire dans le droit et dans la réalité le principe selon lequel, sauf décision judiciaire, nul ne saurait faire obstacle à l'exercice par le père ou, le cas échéant, par la mère de leurs droits et devoirs de parents, ni les dispenser de leur accomplissement.

Pour cela, il faut d'abord veiller au respect des droits des deux parents en toutes circonstances. Ce sont les services publics, dans leur ensemble, qui doivent eux aussi observer scrupuleusement le principe de l'exercice partagé de l'autorité parentale. Cela exclut des pratiques, hélas encore trop courantes, qui consistent à considérer le parent chez qui réside le plus souvent l'enfant comme une sorte de "parent principal" qui serait le seul interlocuteur des professionnels de santé, des administrations, et notamment de l'école.

Le respect des droits de la mère et du père est en effet primordial dans les rapports avec le système éducatif. Les pères ou, même si cela est moins fréquent, les mères qui n'ont pas la garde habituelle de leurs enfants doivent pouvoir être informés des résultats scolaires de ceux-ci mais aussi consultés ou alertés sur leur situation scolaire. Il n'est pas normal qu'ils découvrent parfois presque par hasard de graves difficultés ou une situation d'échec.

De même, l'accueil de l'enfant par ses deux parents est un enjeu majeur.

Il faut que notre système de protection sociale s'adapte aux évolutions familiales. Je pense, par exemple, aux aides au logement, qui doivent tenir compte du besoin d'espace nécessaire pour accueillir l'enfant dans de bonnes conditions durant les fins de semaines ou les périodes de congé. L'enfant doit se sentir partout chez lui.

Nous devons également penser davantage aux familles qui font le choix de la garde alternée. Notre droit fiscal et les conditions d'attribution des prestations familiales doivent cesser d'être des obstacles à ce choix dans tous les cas où ce choix peut contribuer au meilleur épanouissement de l'enfant.

Soutenir la famille dans l'exercice de toutes ses missions doit être notre troisième priorité.

La transmission des valeurs, la prise de conscience de la responsabilité de chacun à l'égard des autres, l'éducation à la citoyenneté se font d'abord et avant tout au sein de la famille.

Aucune institution, pas même l'école, ne peut la remplacer. C'est auprès de ses parents, grâce aux valeurs qu'ils lui transmettent, aux modèles qu'ils lui proposent, que l'enfant se forge les repères qui lui permettront de devenir adulte. C'est pourquoi l'exercice de la responsabilité parentale dont vous avez parlé, Monsieur le Président, est si important. C'est grâce à elle que se font tous les apprentissages de la vie en société.

Car l'enfant n'est pas un adulte en miniature avec lequel devraient s'instaurer, dès l'origine, des relations d'égal à égal. Sa vision du monde ou ses désirs ne sont pas ceux d'un adulte. En revanche, il doit devenir pleinement adulte, et pour cela il a besoin de l'affection, du respect mais aussi de l'autorité de ses parents.

Pour découvrir les autres, pour acquérir le respect des autres, l'enfant a besoin de règles, de limites. Cela passe notamment par des apprentissages aussi simples qu'essentiels, comme savoir

s excuser, savoir réparer.

Bien des phénomènes de violence ou d'incivilité, bien des cas d'échec scolaire ou de dérive vers la marginalité trouvent leur origine dans l'absence de repères, d'accompagnement familial. Certes, il serait à la fois injuste, vain et stigmatisant de vouloir en faire porter la responsabilité aux seuls parents. Toutes les familles sont exposées au risque de voir leur enfant, dans les tourments de l'adolescence, attiré par les conduites à risque, voire la toxicomanie ou la délinquance. Mais nous savons aussi que des problèmes graves comme ceux qui sont liés à l'exclusion ou à des conflits conjugaux aigus peuvent aggraver très sensiblement ces difficultés.

Nous savons également, comme vous l'avez si justement rappelé, Monsieur le Président, dans votre récent rapport devant le Conseil économique et social, que toutes les familles ne sont pas en état d'apporter à leurs enfants l'aide dont ils ont besoin. En pleine période de croissance, la pauvreté d'un nombre grandissant de jeunes est inacceptable. Nous avons le devoir de leur venir en aide en passant avec eux un contrat qui associe aide matérielle et engagement dans un cycle de formation.

Il n'en reste pas moins que, dans l'immense majorité des cas, la famille reste le premier soutien, le premier filet de sécurité.

C'est pourquoi, il faut aider les familles submergées par les événements de la vie à remplir leur rôle pleinement. Il faut aussi amener à réagir celles qui, par passivité ou mauvais vouloir, n'assument pas leurs responsabilités.

Lors de mes visites dans les régions françaises, j'ai été frappé par l'importance de ces lieux que l'on appelle les "maisons des parents". Parfois le fait de se retrouver avec son enfant simplement pour jouer avec lui dans le calme, ou la possibilité de confier à autrui son sentiment d'être dépassé un peu par son rôle de parent, suffisent pour retrouver l'espoir et la sérénité.

Les familles doivent recevoir l'assistance nécessaire pour leur permettre de surmonter les crises qu'elles peuvent traverser.

Je voudrais ainsi rendre hommage au dévouement et à la qualité du travail des services départementaux d'aide sociale à l'enfance ainsi qu'aux services sociaux des caisses d'allocations familiales.

Je suis convaincu également de l'efficacité des actions de médiation familiale, que nous devons encore développer.

L'égalité d'accès à la médiation familiale sur tout le territoire doit être assurée en mettant en place un maillage complet. Il faut aussi garantir aux médiateurs une formation professionnelle adaptée à l'importance de leur mission. Avec le concours des caisses d'allocations familiales, nous pourrions alors rendre effectif pour chaque famille un véritable droit à la médiation.

Mais dans les cas exceptionnels où l'absence de bonne volonté des familles est flagrante, il faut aussi savoir agir avec fermeté.

Lorsqu'apparaît une carence grave de l'autorité parentale, des procédures d'avertissement familial devraient systématiquement être mises en oeuvre par le juge des enfants. Les parents auraient alors à souscrire des engagements dont le non respect donnerait lieu à une amende infligée par le juge. Ce serait de beaucoup préférable à la privation administrative des allocations familiales, procédure aveugle ou pouvant aggraver les dérives qu'elle prétend sanctionner.

La présence des parents devrait également être rendue obligatoire en cas de convocation d'un adolescent par les services de police, par la justice et même par les autorités municipales.

Dans une société qui se fonde sur les valeurs de solidarité et de responsabilité, que vous avez, tout à l'heure, souligné, Monsieur le Président, il est essentiel que tous les parents soient vraiment conscients de l'importance et de la dignité de leur mission, comme vous l'avez été, Mesdames, et comme vous l'êtes, car on ne cesse jamais d'être parents. Favoriser cette prise de conscience est le devoir de tous et de chacun.

Je vais maintenant, Monsieur le Président, remettre la médaille de la famille à chacune et à chacun d'entre-vous. C'est l'hommage affectueux et reconnaissant de la République pour l'amour que vous avez donné, pour l'exemple que vous avez montré, pour les valeurs que vous avez transmises. Je sais que vous ressentez fierté et émotion. Je sais aussi que beaucoup d'entre vous, pensant à tous les moments de bonheur vécus en famille, auront une pensée pour celles et

ceux auxquels ce bonheur aura manqué.

Au nom de la République, je vous félicite et je vous remercie.